

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Sun Life Assurances (Canada) Limitée

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 25 février 2008, un permis d'assureur à Sun Life Assurances (Canada) Limitée, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Sur la vie

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert Lebeau de Sun Life Assurances (Canada) Limitée, dont l'établissement d'affaires est situé au 1155 Metcalfe Street, bureau 1410, Montréal (Québec) H3B 2V6.

Le siège de l'assureur est situé au 150 King Street West, Toronto (Ontario) M5H 1J9.

Fait le 25 février 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'assurance

(autre nom utilisé par The Prudential Insurance Company of America)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'assurance, en conformité avec la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation fait suite à une demande de l'assureur, considérant la cessation de ses activités au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au 751 Broad Street Newark, New Jersey 07102 U.S.A.

Le représentant principal au Québec est Me Jean Saint-Onge, de Lavery, de Billy, L.L.P., dont l'établissement d'affaires est situé au 1 Place Ville Marie, suite 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

À partir de la date de la signature de cet avis, La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'assurance n'est plus autorisée à exercer ses activités, au Québec, dans le domaine des assurances.

Fait le 29 février 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.